

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	11
Absents	6
Pouvoirs	2
Votants	13
Pour	13
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
30 janvier 2024

Date d'affichage :
30 janvier 2024

Délibération D2024_011
Commande publique :
Travaux mairie :
installation d'un système
de chauffage réversible,
autorisation donnée au
maire d'engager la
dépense

Le secrétaire de
séance,



M. ANDREYS

Le Maire



Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09/02/2024

Berger
Levrault

ID : 073-217303288-20240205-D2024_011-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 5 février 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, Mme ANDUGAR Sandrine, M. ANDREYS Stéphane, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, M. GRENARD Michel, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir(s) : M. BELLOT donne procuration à Mme MERLIER
Mme LAPLANCHE donne procuration à Mme THUILLIER

Absent(s) : Jane GINET, Christian PLUCHE, Martine SCAPOLAN, Marianne SPIRITO

Secrétaire de séance : M. Stéphane ANDREYS a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur l'adjoint au Maire, délégué aux travaux, informe l'assemblée que l'audit portant sur la rénovation énergétique de la mairie fait ressortir le besoin du renforcement de l'isolation thermique des murs.

Afin d'améliorer la consommation d'énergie et de prendre en compte le confort d'été et d'hiver, il est proposé d'installer un système de chauffage réversible. L'offre retenue est celle faite par l'entreprise Eric énergie au prix de 19.611,00 € H.T.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer le devis n° DEV28092311765 de l'entreprise Eric énergie afin d'engager les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis n° DEV28092311765 pour la fourniture et la pose d'un système de chauffage réversible, à la mairie de Viviers du lac, d'un montant de 19.611,00 € H.T.